



Grand Prix de BORDEAUX

17/18/19 MARS 2017

DIAM 24

AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régata sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 Inscriptions disponible sur le site internet www.lesmarinsdelalune.fr , ou directement sur HelloAsso.

Montant d'inscription de 200€ si inscription faite avant le 21 février 2017, et 250€ si inscription faite après le 21 février 2017.

L'évènement est ouvert au public, dans la limite de 10 équipages engagés maximum.

3.1 Le paiement de l'inscription sur le site HelloAsso (ou par chèque sur demande) devra être envoyé et validé avant le début de la compétition

Le paiement sera encaissé si le bateau annule sa participation après la date limite du 30 février 2017

3.2 La compétition est ouverte uniquement aux trimarans de type Diam 24 One Design, et les règles de la classe s'appliqueront. Les voiliers admis à courir doivent être en conformité avec les règles de leur classe. Des contrôles inopinés pourront être effectués pour le bon esprit de l'évènement.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

-leur licence valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

-le certificat de jauge ou de conformité.

4. PROGRAMME DES COURSES

- **Vendredi 17 Mars : PM 10h10 cf : 76, BM 17h46, PM 22h23 cf : 70**

9 h : Mise à l'eau des premiers bateaux

10h : heure du premier signal d'avertissement pour une à plusieurs courses

- **Samedi 18 Mars : BM 06h01 , PM 10h40 cf:64 , BM 18h08**

9h : Briefing

10h : heure du premier signal d'avertissement pour une à plusieurs courses

- **Dimanche 19 Mars : BM 06h26, PM 11h14 cf 52, BM 18h39**

8h00 : Briefing

9h00 : heure du premier signal d'avertissement pour une à plusieurs courses

13h00 : heure du dernier signal d'attention, il n'y aura pas de procédure après cette heure.

Remise des prix dès que possible

5. PROGRAMME DES ACTIVITES HORS COURSES

- **Jeudi 16 Mars :**
18h00: accueil, confirmation inscriptions
Mise à l'eau possible vers 19h
- **Vendredi 17 Mars :**
8h30: Petit déjeuner post briefing
Vers 20h : Soirée de bienvenue pour les participants
- **Samedi 18 Mars :**
8h30: Petit déjeuner post briefing
Vers 20h : repas organisé par le club et Darwin
- **Dimanche 19 Mars :**
7h30: Petit déjeuner post briefing
Remise des prix le plus rapidement possible après les courses

Des sandwichs seront fournis les vendredi, samedi et dimanche midi.

6. LIEU

Club de voile les marins de la lune, quai de Queyries, 33000 Bordeaux
La navigation se fera sur la Garonne, entre le pont Chaban Delmas et le pont de Pierre.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront décrits et fournis dans les instructions de course.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

9. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un $\frac{3}{4}$ de tour, soit 270°

10. BATEAUX ET EQUIPAGES

Les bateaux seront des trimarans, type Diam 24 One design. Les règles de classe Diam 24 s'appliqueront.

Chaque concurrent devra participer à l'épreuve avec son propre matériel et ses propres voiles, mentionnant obligatoirement un numéro de voile dans la grande voile.

11. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs sont autorisés et devront se signaler à l'organisateur.

12. LIMITATION DE SORTIE SUR L'EAU

Les concurrents n'auront pas le droit de sortir sur l'eau seul, sans l'accord de l'organisateur, et sans la présence d'un semi rigide assurant la sécurité.

13. CLASSEMENT

13.1 Nombre de courses à valider pour valider l'épreuve : 1

13.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ont été validées le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

13.3 Le nombre maximal de courses sera déterminé par le comité de course

13.4 Le système de classement est le système de points à minima.

14. EQUIPEMENT AUTORISE

14.1 Les VHF portables seront autorisées (et recommandées) à bord pour écouter les instructions du CC. Les concurrents sont autorisés à effectuer des transmissions pendant l'épreuve.

Canal VHF = 72

14.2 Les caméras à bord seront autorisées, et pourront éventuellement servir lors d'une instruction par le jury.

15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

16. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

17. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Pour des raisons de sécurité, chaque bateau devra toujours avoir à poste un bout de remorquage de 15m de long et de 6mm de diamètre, prévu et installé par chaque équipage.

Chaque personne devra porter un gilet ou dispositif personnel de flottabilité aux normes en vigueur.

18. PUBLICITE

18.1 Obligation pour chaque embarcation de porter le marquage fourni par l'organisation aux endroits spécifiés, si demandé par l'organisation. Il est de la responsabilité de chaque équipage de maintenir en état le marquage fourni pour la durée de l'épreuve.

18.2 Chaque compétiteur accepte (sauf dérogation spécifique accordée par l'organisation) de porter un lycra de l'épreuve si fourni lors de l'inscription, par-dessus le gilet et les vêtements de navigation, pour toutes les séquences de navigation.

18.3 Le comité de course se réserve le droit de faire sanctionner toute infraction par le jury d'épreuve

19. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même capturé pendant la période de la compétition intitulée "Grand prix de Bordeaux", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux en liaison avec la dite épreuve.

20. ACCES ET LOGISTIQUE DURANT TOUTE L'EPREUVE

20.1 L'épreuve disposera d'espace de stockage pour les remorques et véhicules à proximité immédiate du club nautique. Le parking de stockage nous sera dédié uniquement pour les besoins de la course.

20.1 L'accès à l'eau se fera par la cale de mise à l'eau devant le club nautique. Les mises à l'eau devront obligatoirement se faire avec l'assistance d'un semi-rigide de l'organisation.

20.3 Durant la nuit, les bateaux seront amarrés au « ponton d'honneur », rive gauche dans Bordeaux centre. Des navettes en semi-rigides seront disponibles pour véhiculer les équipages entre le club nautique et le ponton.

FIN DE DOCUMENT.

Version 3 du 06/01/16

